

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) CC de la Plaine du Rhin

V1



Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional et porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité** dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoires et interrégionales
- les dynamiques transfrontalières

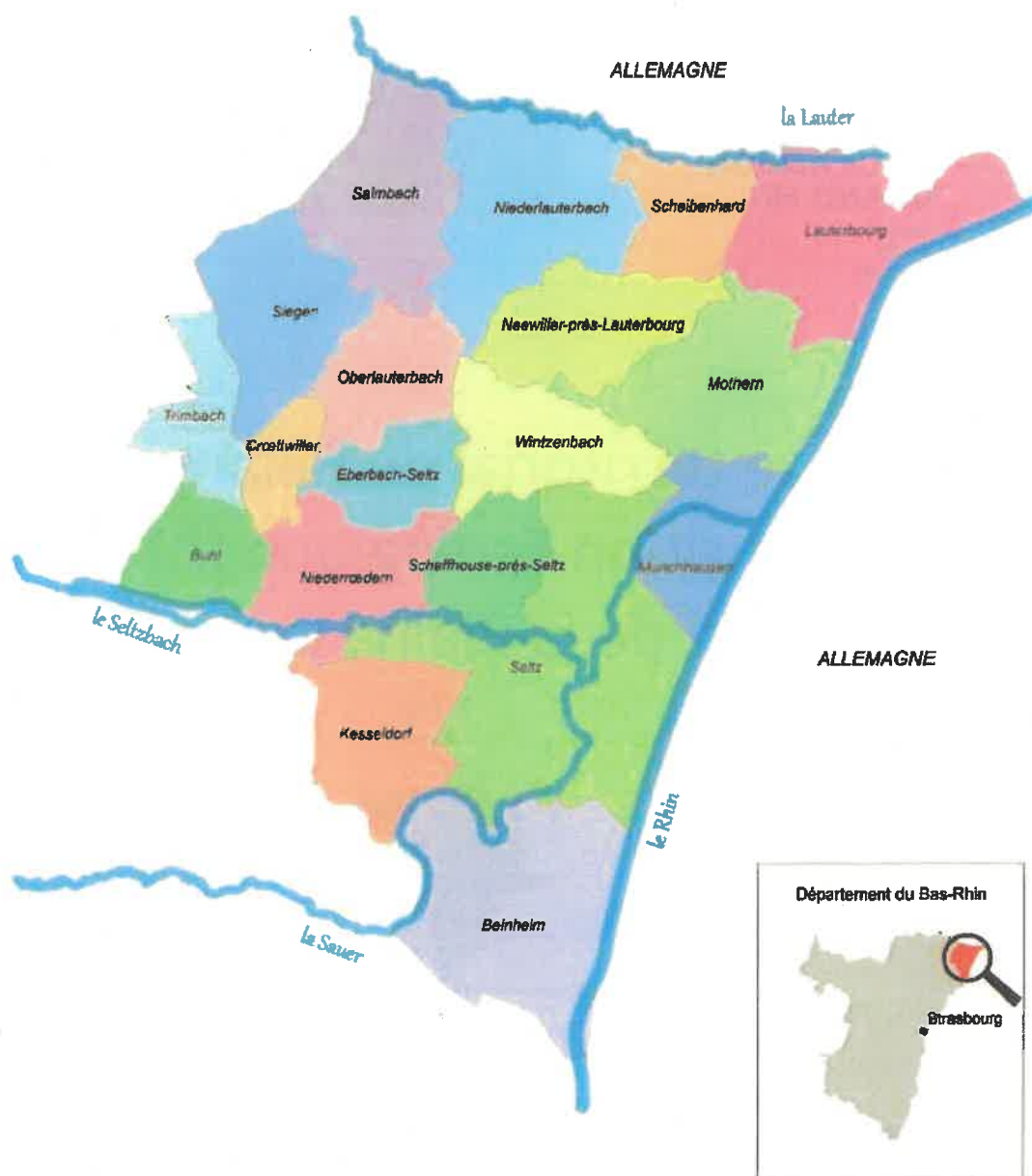
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau transfrontalier : EuroDistrict PAMINA avec en particulier les stratégies Santé et Mobilité
 - Au niveau infrarégional : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT) à l'échelle du PETR de la Bande Rhénane Nord, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du PETR,
 - Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité Européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici début 2022.

2. Portée et contenu du Pacte de la Plaine du Rhin

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, intégré au PETR de la Bande Rhénane Nord.

Ce périmètre regroupe 19 communes pour une population de 18 500 habitants.



Sources : BD TOPO® v2.1 - ©IGN - 2012 et DGFP - Cadastre, mise à jour : 2013

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
POCE	22/10/2019	PETR Bande Rhénane Nord
Contrat départemental	2017-2021	Territoire Nord Alsace
Contrat Enfance Jeunesse (future CTG) avec la CAF	21/12/2018 2018-2021	EPCI

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Portrait synthétique du territoire

La Communauté de Communes est composée de 19 communes implantées en milieu rural : Beinheim 1885 habitants, Kesseldorf 438 habitants, Niederroedern 937 habitants, Buhl 524 habitants, Croettwiller 176 habitants, Trimbach 532 habitants, Siegen-Kaidenbourg 530 habitants, Wintzenbach 601 habitants, Mothern 2047 habitants, Schaffhouse/Seltz 593 habitants, Eberbach/Seltz 438 habitants, Lauterbourg 2261 habitants, Munchhausen 742 habitants, Neewiller près Lauterbourg 658 habitants, Niederlauterbach 967 habitants, Oberlauterbach 561 habitants, Salmbach 582 habitants, Scheibenhard 824 habitants, Seltz 3 286 habitants, soit un total de 18 582 habitants.

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin est née en 2014 suite à la loi « NOTRE » portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin est issue de la fusion de trois Communautés de Communes :

- la Plaine de la Sauer et du Seltzbach,
- Seltz Delta de la Sauer
- et la Lauter

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin est régie par des statuts comprenant des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, transférées par les communes au moment de sa création.

Son bureau comporte un président et quatre vice-présidents. Le conseil intercommunautaire est, quant à lui, composé des maires des 19 communes et de conseillers. 31 personnes y siègent.

Elle intervient, à travers les dix agents, en lieu et place des 19 communes dans le cadre des compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace
- Assainissement
- Voirie
- Développement économique
- Ordures ménagères
- Charte de développement et d'aménagement
- Système d'information géographique
- Gestion des gymnases
- Communication intercommunale
- Banque de matériel intercommunale
- Petite enfance (Crèche – RPE)
- Enfance (Périscolaire – ALSH)
- Jeunesse (Passerelle – collégiens/lycéens)
- Personnes âgées

C'est un vaste territoire qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres du Nord au Sud. Les superficies et la population varient d'un village à l'autre. Il y a beaucoup de petits villages et deux villes (Seltz et Lauterbourg).

La population a augmenté entre 2007 et 2017. Elle passe de 18 080 à 18 385. On peut constater une baisse de presque 3 % pour la tranche des 15 à 29 ans. En effet, on peut constater que les jeunes partent faire des études soit à Strasbourg, soit ailleurs et quittent alors le territoire. Ils reviennent pour la plupart après les études pour travailler, surtout de l'autre côté de la frontière. 74.9 % de notre population est active.

Le territoire est très bien desservi. La population peut se déplacer sans souci. Il y a des sorties d'autoroute (45 minutes de Strasbourg – 25 minutes de Haguenau). Le territoire dispose de gares (ligne Lauterbourg – Strasbourg) et même une ligne de Lauterbourg vers Karlsruhe. Le territoire est limitrophe avec la frontière allemande. Il y a également des bus pour le transport scolaire (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux – collèges – lycées) et 130 km de pistes cyclables faisant partie de la véloroute Rhin (EuroVelo 15) reliant la source du Rhin, de Andermatt (CH) à Rotterdam (NL). Grâce à cet itinéraire transfrontalier, il est possible d'emprunter dans son intégralité l'une ou l'autre rive du Rhin. Il y a aussi « le bac Saletio » à Seltz, qui relie Seltz à Plittersdorf (Allemagne).

La vie associative est très riche. Le territoire comptabilise au total 178 associations.

L'intercommunalité, quant à elle, dispose et finance un grand nombre de structures axées sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la culture. Les familles ont tout à proximité et peuvent ainsi profiter des services proposés :

- une crèche intercommunale « les Cigogneaux » à Beinheim (ALEF)
- un Relais Petite Enfance intercommunal (ALEF)
- six micro-crèches privées à Scheibenhard, Mothern, Seltz (2), Beinheim et Lauterbourg
- huit sites périscolaires (FDMJC d'Alsace)
- un service animation Jeunesse (FDMJC d'Alsace)
- une base nautique à Lauterbourg
- le Centre d'Initiation à la Nature
- une école de musique intercommunale
- un office de tourisme à Mothern, Seltz et Lauterbourg
- un musée à Mothern et Seltz
- quatre bibliothèques à Mothern, Niederroedern, Schaffhouse/Seltz et Lauterbourg
- une médiathèque à Seltz
- les Sentiers du théâtre (pôle culturel intercommunal)
- une maison des aînés à Beinheim
- deux maisons de retraite à Lauterbourg et Seltz
- deux gymnases (collèges de Lauterbourg et de Seltz)

- **Stratégie de développement du territoire**

- **Stratégie inter-PT RTE**

La localisation du territoire pose des enjeux d'aménagement à différentes échelles : régionales et transfrontalières avec un engagement au sein de démarches de coopération (Rhin Supérieur) ou d'actions transfrontalières.

Sa situation au cœur de l'espace PAMINA (l'un des espaces de coopération du Rhin Supérieur) implique que des politiques soient initiées sur ces différents espaces, portées par différents acteurs.

Fragilisée par les mutations économiques et les effets conjoncturels transfrontaliers, la Communauté de Communes s'est notamment associée à la démarche Territoire d'Industrie qui a fait l'objet d'une mobilisation de l'ensemble de ses forces vives et de la mise en œuvre de politiques de développement en faveur de l'emploi, du maintien et du développement d'un niveau de services adapté aux attentes de la population, et du soutien à une approche volontaire de gestion environnementale.

La Communauté de Communes poursuit et renforce ces dynamiques en s'appuyant sur le Pôle Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord qui porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord. Il s'agit bien évidemment de déterminer une vision stratégique commune de l'aménagement à long terme sans nier les aléas environnementaux ou les risques naturels et sans sous-estimer le pari fort du développement économique porté par la proximité de l'Allemagne, première puissance économique et industrielle européenne, et la position entre deux grandes métropoles (Karlsruhe – Eurométropole).

Le PETR de la Bande Rhénane Nord met en place un Plan Climat à cette échelle et un service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble de ce territoire en lien avec Oktave et le soutien de la Région Grand Est (dispositif SARE).

L'adhésion des deux Communautés de Communes au Projet d'Intérêt Général Rénov'Habitat 2020-2023 porté par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat est conclue.

Les mobilités sous toutes leurs formes constituent un enjeu à l'échelle de la Bande Rhénane affiché dans le projet de territoire à cette échelle. Une réflexion va s'engager rapidement pour cerner si les deux EPCI délèguent la compétence LOM acquise au 1er juillet 2021 au PETR.

Grâce aux futurs dispositifs territoriaux mis à disposition par l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace..., la Communauté de Communes pourra traduire ses stratégies pluriannuelles en actions, soutenir les porteurs de projets associatifs, économiques et institutionnels dans leurs démarches ponctuelles et s'engager à leur côté dans une politique partenariale plus efficace et globale.

Stratégie du territoire

Un projet de territoire « Bande rhénane nord »

Le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin a été établi dans le cadre du partenariat avec la CC du Pays Rhénan au sein du PETR.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est l'émanation de deux EPCI membres – la CC Plaine du Rhin et la CC Pays Rhénan - constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Son Comité Syndical est formé de 60 délégués dont 30 membres par EPCI désignés au sein des conseils communautaires.

L'objectif de ce premier projet de territoire est de s'accorder sur des fondamentaux et les principaux axes d'interventions et d'actions pour le PETR.

Les membres du Comité syndical du PETR, réunis en séance plénière le 25 novembre 2019, ont pré-adopté le projet de territoire, élaboré à partir d'un diagnostic et après avoir dégagé des pistes d'actions.

Les principaux axes d'intervention sont les suivants :

- Mobilité
- Plan climat
- Développement économique (POCE)
- Culture rhénane, bilinguisme
- SCoT, mobilisation, animation

En outre, le SCoT (révision, modification) reste un volet important de l'action du PETR.

Ainsi, le projet de territoire fixe un cap commun entre les deux communautés de communes et précise les premières pistes d'actions qui sont conduites par le PETR en lien avec ses membres.

Un diagnostic de territoire de la CC PLAINE DU RHIN, en cours de réalisation par l'agence ADEUS, viendra compléter la stratégie du territoire et enrichir les pistes d'actions dégagées et listées ci-dessus.

Articulation avec le Pacte

En lien avec son histoire et son identité de « bords du Rhin », de positionnement géographique des 3 R (Route, Rail, Rhin) la Communauté de Communes a souhaité se lancer dans la démarche d'un PTRTE.

Le pacte permet notamment de soutenir les projets dans le respect des orientations stratégiques de développement et d'aménagement proposés dans 3 axes :

- o Aménager le territoire en accompagnant la transition écologique
- o Soutenir et accompagner le développement économique et l'attractivité du territoire
- o Conforter la cohésion sociale en favorisant les accès aux services

Il a également été élaboré de manière à intégrer progressivement l'ensemble des autres contrats de développement local existants ou à développer (tant au plan de l'État qu'au plan territorial : Territoires d'Industrie, POCE...).

Il définit les conditions et les actions à réaliser en matière de développement de l'attractivité, d'aménagement de l'espace, d'écologie et social et notamment de la transition écologique.

Par ailleurs, de nouveaux contextes économiques, sociétaux, environnementaux apparaissent depuis 2020 faisant évoluer les attentes de la population : la création d'un conseil intercommunal des jeunes, un conseil de développement à l'échelle du PETR de la Bande Rhénane déclinable à l'échelle de la Communauté de Communes ont pour objectif d'y répondre.

Le territoire de la Plaine du Rhin vise à :

- Orienter les investissements réalisés par la collectivité vers des actions efficaces
- Coordonner la transition énergétique et écologique de son territoire, pour parvenir à des investissements aujourd'hui, pour anticiper demain et réaliser des économies par ailleurs
- Améliorer la qualité de vie des habitants
- Impulser une nouvelle dynamique de territoire.

AXE 1 : Aménager le territoire en accompagnant la transition écologique

Cette stratégie se développe à travers les actions suivantes :

1.1 Développer l'énergie renouvelable et les économies

- Ex : mise à niveau de l'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie
- Ex : mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
- Ex : accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique

1.2 Mener des actions en faveur de la GEMAPI

La Communauté de communes de la Plaine du Rhin est riveraine du Rhin. Elle abrite sur son territoire des milieux naturels alluviaux liés au fleuve dont la gestion et la restauration sont nécessaires. Certains de ces milieux sont particulièrement remarquables.

La compétence GEMAPI a été déléguée au SDEA.

Sauver la biodiversité et les paysages rhénans en s'engageant dans des projets de restauration des milieux rhénans dans le cadre de la démarche du Plan Rhin Vivant (programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) : Adhésion de la collectivité en février 2020 pour la période 2020-2025 et approbation d'un programme d'un montant global de 1 270 000 € sur une durée de 4 ans pour le territoire de la Plaine du Rhin.

- Ex : gestion intégrée des eaux pluviales
- Ex : programme de restauration dans le cadre du Plan Rhin Vivant
- Ex : programme d'entretien des cours d'eau

1.3 Intégrer la lutte contre le changement climatique et la réduction des nuisances pour adapter le territoire

- Ex : rénovation et isolation des bâtiments
- Ex : mise en place d'un dispositif de lutte contre les nuisances le long de l'A35

AXE 2 : Soutenir et accompagner le développement économique et l'attractivité du territoire

Les objectifs sont de développer l'économie du bassin de vie rural en développant des activités productives et résidentielles.

Le phénomène des vacances commerciales est parfois visible, conséquence de problèmes liés à l'étalement urbain notamment. Aussi, il importe de veiller à mettre en place une stratégie visant à un équilibre entre périphérie et centralité, mais aussi à adapter les acteurs du commerce à l'évolution des modes de consommation et des attentes de leurs clients.

L'enjeu est d'anticiper sur l'attractivité commerciale et artisanale du territoire des centres des communes et les fonctions commerciales et sociales des « cœurs de ville » tout en permettant le maintien des quelques commerces dans les villages.

Les marchés connaissent un certain regain et engouement notamment lié à l'image positive des circuits courts auprès des consommateurs.

2.1 Accompagner la dynamisation des centralités

Il s'agit de renforcer l'attractivité de la commune, tout en soutenant la vitalité de l'offre commerciale avec une orientation vers les circuits courts en complément au marché hebdomadaire en plein essor et adapté aux modes doux

2.2 Requalifier les friches

2.3 Renforcer le travail en commun entre les différents acteurs, en favorisant l'insertion et la formation

AXE 3 : Conforter la cohésion sociale en favorisant les accès aux services

3.1 Développer l'offre de mobilité durable

Le covoiturage se développe à proximité des bretelles d'accès à l'autoroute, des parkings de grandes surfaces ou du passage nord vers l'Allemagne. Dans le contexte d'un territoire insuffisamment desservi et de trajets moyens ou longs, le covoiturage offre ainsi une alternative à l'absence de transports en commun.

Dans le cadre de cet axe, le PTRTE pourra soutenir toutes actions en faveur du développement d'offres de mobilités partagées (plateformes de covoiturage, plateformes de mobilité...), de développement de modes doux de déplacement, de mobilités alternatives.

D'autre part, il s'agit également d'encourager les déplacements doux des habitants, à travers la mise en œuvre du plan vélo intercommunal existant.

3.2 Offrir l'accès aux soins

L'accès aux soins est un enjeu de développement du territoire. La densité médicale du territoire est certes dans la moyenne départementale et régionale, toutefois, n'est pas répartie de manière homogène sur le territoire et souffre d'un manque de spécialistes.

Pour les personnes âgées notamment la préoccupation consiste à développer des structures d'accueil.

3.3 Favoriser l'accès aux équipements sportifs

Outre les projets de création d'équipements sportifs portés par les communes (stade à Trimbach, multisports à Kesseldorf ou piste d'athlétisme à Lauterbourg), la Communauté de Communes envisage des travaux de réhabilitation et de sécurisation dans le gymnase de Lauterbourg. Ces travaux s'inscrivent dans le plan ambition collèges porté par la CeA.

3.4 Favoriser l'accès à la culture

Il s'agit d'insuffler une réflexion sur la politique culturelle locale et associer les partenaires culturels à la dynamique, afin de développer un projet culturel avec notamment l'association Sur Les Sentiers du Théâtre.

3.5 Valoriser le patrimoine

Le territoire souhaite préserver son patrimoine, notamment à travers la réhabilitation des calvaires.

3.6 Accompagner la structuration des services en matière de petite enfance / enfance / jeunesse

Dès son plus jeune âge, l'enfant est considéré comme un acteur majeur du territoire.

A travers le Relais Petite Enfance, il s'agit de répondre aux demandes des familles pour la garde de leurs enfants mais également pour animer et revitaliser le réseau d'assistants maternels.

D'autre part, il s'agit de permettre à chaque enfant d'accéder potentiellement à un service d'accueil périscolaire, à renforcer l'école et à améliorer son accès au numérique

3.7 Renforcer le marché touristique

La Communauté de Communes souhaite structurer et contribuer à qualifier l'offre (incitation des hôtels et campings au classement, qualification des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes...); afin de toujours mieux recevoir la clientèle et améliorer la qualité des prestations touristiques en France.

Du point de vue touristique ou des visiteurs, il s'agit de structurer en destination de court séjour en complétant l'offre. Autant au niveau régional que départemental, le territoire a mis en évidence la nécessité de structurer et de développer le tourisme d'itinérance (notamment cyclo-touristique). De manière cohérente il viendra s'y greffer une offre facilement accessible (territoire plat), familiale sur la thématique pédestre.

3.8 Favoriser de nouveaux modèles de développement grâce au numérique

L'accès au numérique et à la connexion au téléphone mobile constituent aujourd'hui un impératif pour le développement économique des territoires en général. Ainsi, l'amélioration de la couverture du territoire en Très Haut Débit (THD) et en téléphonie mobile doit contribuer à l'installation et au maintien d'activités sur le territoire.

Plus globalement, l'accès aux services par des voies numériques devra être facilité (information sur les procédures dématérialisées, points d'accès libre à internet, accompagnement des usagers dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques).

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Cf. tableau en annexe

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une fiche projet - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l'Etat, la Région et la CeA ne correspond pas à un soutien financier des partenaires pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès des financeurs et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes

- Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat	CeA
Anne URSCH, Directrice Générale des Services anne.ursch@cc-plaine-rhin.fr 03.88.53.08.20	Véronique LAURENT, Directrice Maison de Région Saverne Haguenau Veronique.LAURENT@grandest.fr 03 88 03 40 81 Carole BERNARDY Cheffe de Service Maison de Région Saverne Haguenau carole.bernard@grandest.fr 03 88 03 40 84 Carine FELIX Chargée de mission Contractualisation - DCT carine.felix@grandest.fr 03 88 15 66 53	Stéphanie VIGNE stephanie.vigne@bas-rhin.gouv.fr Secrétaire générale Sous-Préfecture Haguenau- Wissembourg 03 88 63 87 04 06 24 71 54 12 Mme Cécile Richard - cecile.richard@bas-rhin.gouv.fr 03 88 88 92 36 Mme Sylvie Pillet sylvie.pillet@bas-rhin.gouv.fr 03 88 05 68 99	Marie-Claude LEMMEL marie-claude.lemmel@alsace.eu 06 70 45 23 13 Valérie HOLTZINGER valerie.holtzinger@alsace.eu

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant





Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

Collectivité Européenne d'Alsace : le Vice-président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace de ce territoire de contrat. Le délégué de la Direction Générale sera également présent.

EPCI(s) : le président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan : Bernard HENTSCH ou ses représentants, les vice-présidents

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
<p>Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin</p>	<p>Président du Conseil Régional</p>	<p>Préfet de département</p>	<p>Président de la Collectivité européenne d'Alsace</p>
	 <p>Jean ROTTNER</p>	 <p>Josiane CHEVALIER 28 JAN. 2022</p>	 <p>Frédéric BIERRY</p>

Annexes

- Vivier de projets
- Fiche projet des projets prioritaires
- Bilan écologique du territoire

VIVIER DE PROJETS

AXE 1 : Aménagement du territoire en accompagnant la transition écologique			
	ACTIONS	PORTEURS	ECHÉANCE
Développer l'énergie renouvelable et les économies	Mise à niveau de l'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie	Communes	En cours
	Etude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	CCPR	En cours
	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	Communes	2022 et +
	Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique	CCPR / PETR	En cours
Développer l'approvisionnement local et durable dans la restauration collective	Accompagner les périscolaires et les collèges pour valoriser les produits frais, locaux, durables et de qualité	CCPR	
Mener des actions en faveur de la GEMAPI	Gestion intégrée des eaux pluviales	CCPR / SDEA	2022 et +
	Programme de restauration dans le cadre du Plan Rhin Vivant	CCPR / Communes / SDEA	2021 et +
	Programme d'entretien des cours d'eau	CCPR / SDEA	
Intégrer la lutte contre le changement climatique pour adapter le territoire	Végétalisation des cours d'école	Communes	
	Rénovation et isolation des bâtiments communaux	Communes	2021 et +
	Mise en place d'un mur anti-bruit le long de l'A35		
AXE 2 : Soutenir et accompagner le développement économique du territoire			
	ACTIONS	PORTEURS	ECHÉANCE
Accompagner la dynamisation des centralités	Projet de marché couvert	Seltz	2022
Requalifier les friches	Création d'un lotissement sur friche Weber	Beinheim	En cours
	Résidence séniors sur friche Kocher	Niederroedern	
Renforcer le travail en commun entre les différents acteurs	Liaison ferroviaire Roquette	CCPR / Beinheim	
	Mise en place d'un distributeur alimentaire	Munchhausen	
	Solutions numériques locales : plateforme locale « click & collect »	CCPR	
	Développer une offre de formation en partenariat avec les lycées de Wissembourg et de Haguenau pour les industries locales	CCPR	
AXE 3 : Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion sociale			
Développer l'offre de mobilité durable	Mise en place d'une plateforme de covoiturage		
	Création de pistes cyclables	Communes / CCPR	
	Installation de bornes électriques	CCPR	

Offrir l'accès aux soins	Mener une réflexion sur l'accès aux soins	CCPR / Communes	
	Développer des structures d'accueil pour personnes âgées	Seltz Niederroedern	
	Création d'une maison de santé transfrontalière	Lauterbourg / Eurodistrict PAMINA	
Favoriser l'accès aux équipement sportifs	Projets de création d'équipements sportifs *Stade à Trimbach *Piste d'athlétisme à Lauterbourg *Espace Multisport à Kesseldorf	Communes	
	Travaux de réhabilitation des vestiaires du gymnase de Lauterbourg	CCPR	2022
	Mise en place d'une vidéosurveillance au gymnase de Lauterbourg	CCPR	2022
Favoriser l'accès à la culture	Développer un projet culturel avec l'association Sur Les Sentiers du Théâtre	CCPR	2022
Valoriser le patrimoine	Réhabilitation des calvaires	Communes	
Accompagner la structuration des services en matière de petite enfance / enfance / jeunesse	Aménagement du Relais Petite Enfance	CCPR	2022
	Construction d'une structure périscolaire à Oberlauterbach	CCPR	2022
Renforcer le marché touristique	Passerelle cyclable (pont de Beinheim)		
	Camping CAPFUN : envisager des partenariats Alsace Verte / Sentier des Cimes		
Favoriser de nouveaux modèles de développement grâce au numérique	Soutenir le commerce de proximité et les circuits courts		
	Développer la culture et le tourisme grâce au numérique		
	Proposer un accompagnement aux outils et usages numériques pour tous les citoyens		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200 041 283 00017

RIB :

Adresse : 3 rue Principale 67930 BEINHEIM

Nom du représentant légal : HENTSCH Bernard

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : URSCH Anne

Téléphone du référent : 03 88 53 08 20

Adresse électronique du référent : anne.ursch@cc-plaine-rhin.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Construction d'une structure périscolaire à Oberlauterbach

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : CTG / CAF

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 2 rue de l'Espérance 67160 OBERLAUTERBACH

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 03/2022

Fin prévisionnelle des travaux : 08/2023

Date de délibération sur le projet : 29/09/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 405 000	100	
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	1 405 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	482 000		DETR : demande sollicitée
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	100 000		demande sollicitée
<input type="checkbox"/> Département	281 000		demande sollicitée
<input type="checkbox"/> Autre collectivité	150 000		CAF demande sollicitée
<input type="checkbox"/> Autre financement public	392 000		CDC
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1 405 000		

Bilan écologique

En matière de transition écologique, le territoire dispose d'un certain nombre d'indicateurs, dont le suivi lui permettra d'évaluer l'évolution de sa situation.

Cette liste pourra évoluer lors des mises à jour du PTRTE.

Mobilité

- Nombre de km de pistes cyclables aménagées : 53 km
- Aires de covoiturage existantes : 6
 - o A Lauterbourg parking rue des Cygnes
 - o A Niederlauterbach parking communal
 - o A Siegen parking de la salle polyvalente (Trimbach)
 - o A Niederroedern parking RD34
 - o A Seltz A35 / RD28
 - o A Beinheim A35 / RD4

Energie et climat

- Consommation énergétique finale par habitant : 1782 GWh en 2019
- Emissions totales de gaz à effet de serre : 237 kTCO₂e en 2019, soit 12,81 TCO₂e/hab en 2019
- Production d'énergie renouvelable totale sur le territoire : 752 GWh en 2019

Traitement des déchets / Economie circulaire

- Mise en place d'une redevance incitative des ordures ménagères sur le territoire depuis 2015

Productions déchets en kg/hab	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères résiduelles	201	189	166	162	140	134
Collecte sélective	59	88	91	91	90	57
Apport en déchèteries	361	331	349	344	273	315

Actions en matière de biodiversité

Dans le cadre du Plan Rhin Vivant, pour le territoire communautaire, nous avons recensé les opérations suivantes, sous maîtrise d'ouvrage du SDEA auquel l'intercommunalité a transféré la compétence GEMAPI :

- Créer 15 ha de roselière sur une gravière, avec prise d'eau sur le Rhin à Beinheim – montant prévisionnel 1 100 000 €
- Etudier l'ensablement du Delta de la Sauer - montant prévisionnel 80 000 €
- Réalimenter les dépressions humides existantes par une prise d'eau sur la Sauer déviée dans le bois de Mothern – montant prévisionnel 70 000 €
- Créer un plan de gestion roselière pour l'ensemble de la bande rhénane - entretien des roselières – travail partenarial LPO – 20 000 € sur les 4 Communautés de Communes
- La gestion des ouvrages hydrauliques est intégrée dans chaque projet

Lutte contre l'artificialisation des sols

La lutte contre l'artificialisation des sols passe dans le SCoT de la Bande Rhénane Nord par la mise en place d'objectifs et d'orientations visant la maîtrise de la consommation de l'espace :

- Sur l'optimisation du foncier : respect de densités produites en nombre de logements/hectare dans les zones d'urbanisation de plus de 1 ha (15 logements/ha dans les villages, 25 logements/ha dans les pôles intermédiaires, 30 logements/ha dans les polarités centrales et 35 logements/ha à proximité des gares)
- respect au global des surfaces de foncier consommable autorisé par le SCoT pour les zones d'extension à vocation résidentielle
- reconquête prioritaire des friches (notamment friches économiques)
- La part des logements réalisés au sein de l'enveloppe urbaine par rapport aux extensions urbaines (50% de logements)

Pour limiter l'imperméabilisation (page 62 du DOO – SCoT), le SCoT définit les orientations générales suivantes :

- 1 –concevoir des espaces verts qualitatifs avec fonction de stockage des eaux de ruissellement ;
- 2 –privilégier l'infiltration dans le sol (gestion à la parcelle ou à l'échelle de l'opération) ;
- 3 –privilégier le recours au traitement extensif des eaux pluviales (noues, bassins, etc.).

Le bilan du SCoT à 6 ans a montré que les objectifs en matière de consommation foncière raisonnée sont atteints voir dépassés ([www. https://bande-rhenane-nord.fr/](https://bande-rhenane-nord.fr/))

La révision du SCoT qui a été prescrite en 2019 devra se faire en compatibilité avec le SRADDET de la Région Grand Est et conformément aux objectifs fixés par la Loi Climat et Résilience Août 2021 qui vise le zéro artificialisation net à l'horizon 2050 avec des étapes intermédiaires imposées par la Loi.

Eau et assainissement

- Pas de compétence EAU
- La compétence Assainissement a été transférée au SDEA

Source : ATMO Grand Est Invent' AIR V2021

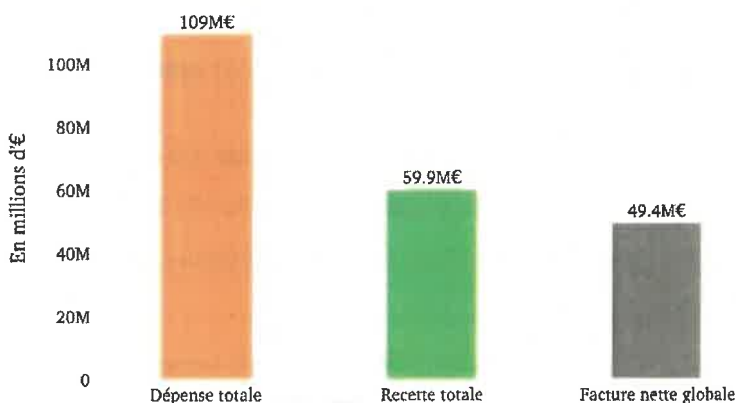
PORTRAIT DÉTAILLÉ À L'ÉCHELLE DE L'EPCI

La facture énergétique nette à l'échelle du territoire est **déficitaire** et s'élève à **49.4 millions d'€ / an**



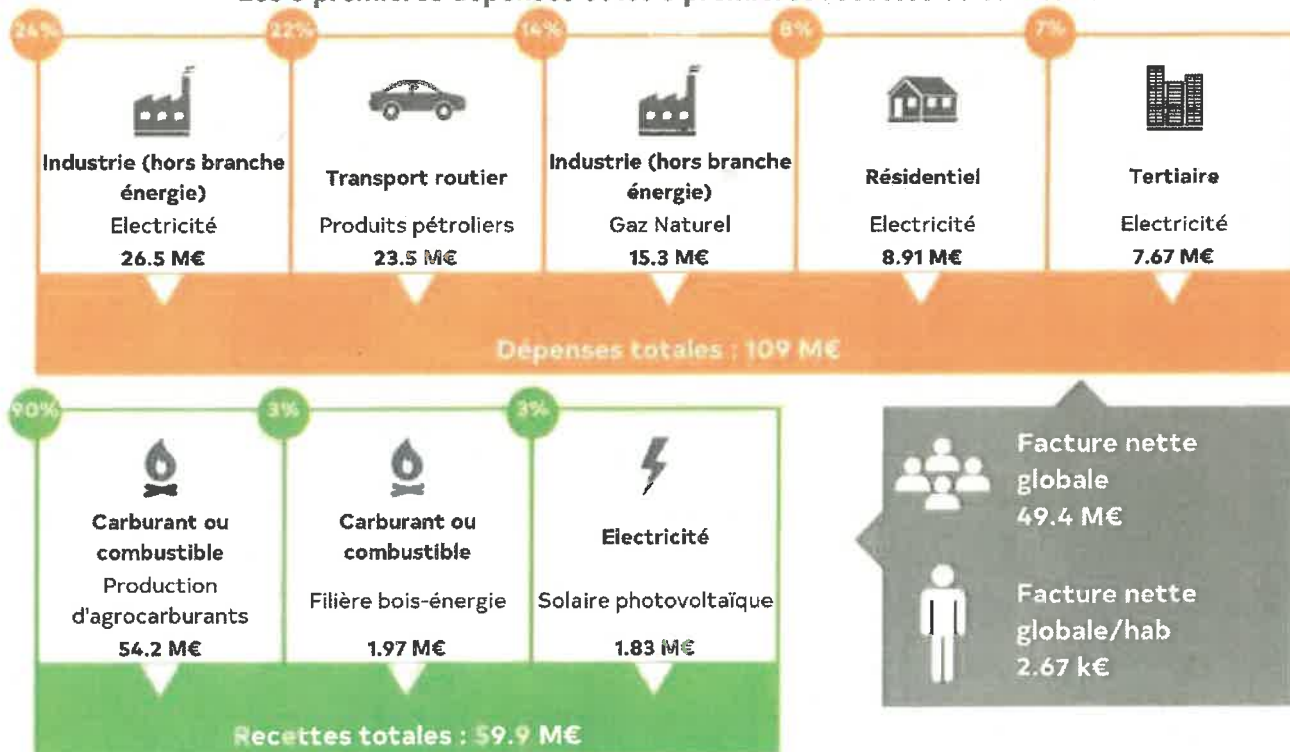
soit une dépense de **2.67 k€ / habitant / an**

Facture énergétique du territoire en 2019



Source : ATMO Grand Est Invent' AIR V2021

Les 5 premières dépenses et les 3 premières recettes du territoire



NB : La somme des deux volets de contribution peut être inférieure à 100% étant donné qu'il ne s'agit respectivement que des 5 premières dépenses et des 3 premières recettes.

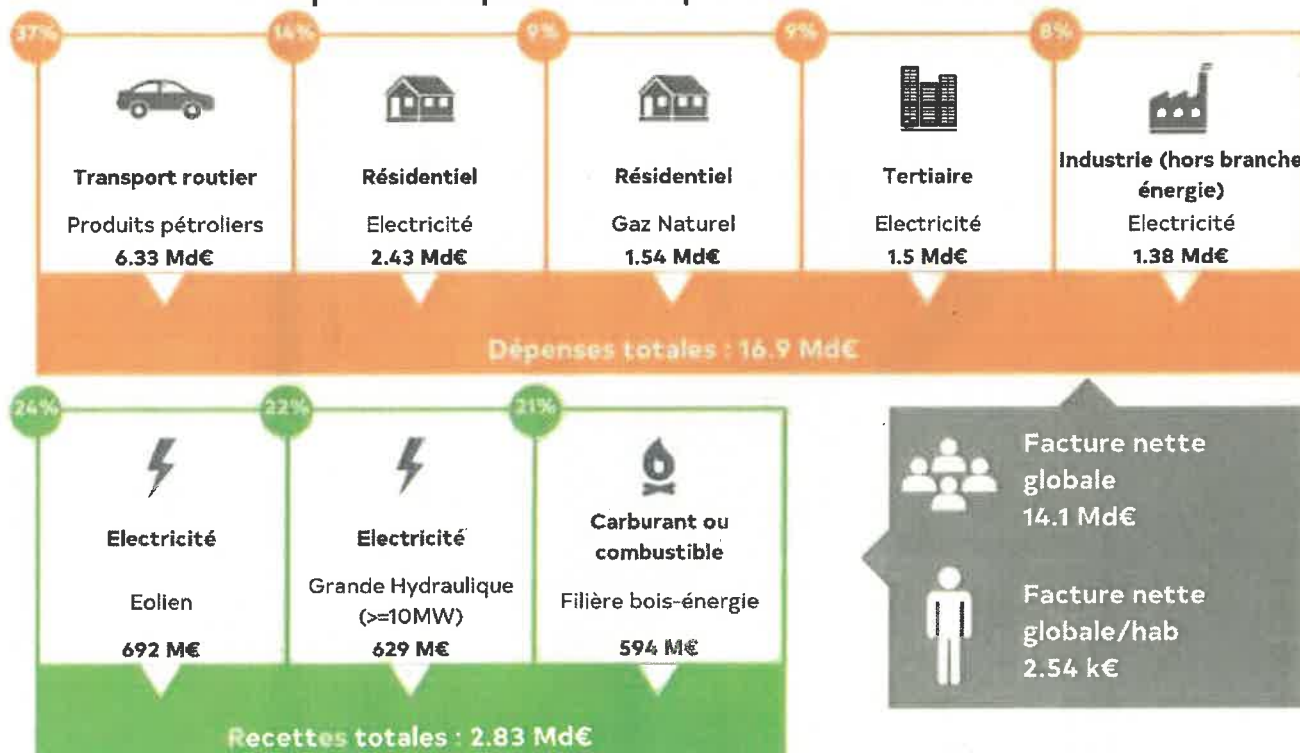
📍 PORTRAIT DÉTAILLÉ À L'ÉCHELLE DU GRAND EST

La facture énergétique nette à l'échelle du Grand Est est **déficitaire**, et s'élève à **14.1 milliards d'€ / an**



soit une dépense de **2.54 k€ / habitant / an**

Les 5 premières dépenses et les 3 premières recettes du Grand Est



📍 NOTICE DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

La facture énergétique nette d'un territoire correspond au solde annuel des achats d'énergie finale consommée sur un même territoire, auquel on soustrait les productions d'énergies renouvelables produites localement sur le territoire.

Le territoire est entendu ici comme entité géographique, et non comme entité administrative au sens des collectivités territoriales. Les richesses produites sur un territoire ne rentrent pas directement dans le bilan comptable de ces dernières.

Les données contenues dans le portrait ci-dessous sont issues des données de consommation et de production calculées par l'Inventaire d'ATMO Grand Est V2021 sur l'année 2019.

Pour chaque donnée de consommation, un coût en € est associé. Ce coût varie en fonction de chaque secteur PCAET. Pour chaque donnée de production d'énergie renouvelable sur le territoire, une rémunération (vente) est associée en €.

Les informations sur ces coûts ou ces gains sont issus majoritairement du Bilan énergétique de la France, publié par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ; de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Chaque portrait de territoire est fourni avec un référentiel Grand Est permettant de comparer la situation locale à la situation régionale, ainsi qu'une [fiche méthodologique](#).

Avec le soutien de

climaxion
anticiper · économiser · valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
L'Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie

Grand Est
L'Europe s'engage avec nous

ATMO
GRAND EST

